

RESOLUTION 6.21
PLANS DE GESTION DE CONSERVATION DES ESPECES

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Agissant sur la Recommandation 10.8 du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS,

Rappelant les Résolutions 1.8 sur l'établissement d'un format standard pour les rapports nationaux triennaux pour l'Accord l'Accord, 1.12 sur la conservation du *Tursiops truncatus* de la mer Noire, 3.7 sur le Système de rapports « on line » de l'ACCOBAMS, 3.11 sur le plan de conservation pour les cétacés de la mer Noire, 4.6 sur le format pour la mise en œuvre des rapports nationaux de l'Accord, 4.13 sur la conservation du dauphin commun à bec court de Méditerranée, 5.12 concernant agir pour la mise en œuvre d'un plan de conservation des rorquals communs en Méditerranée, 5.13 sur la Conservation des baleines à bec de Cuvier en Méditerranée et 5.14 sur Prélèvements délibérés de Grands dauphins vivants de mer Noire (*Tursiops truncatus*),

Reconnaissant l'importance des plans de conservation pour atteindre les objectifs de conservation fixés par l'ACCOBAMS,

Consciente du besoin de structure et d'objectivité pour s'assurer du bon développement et de l'efficacité de ces plans,

Notant que la Commission Baleinière Internationale (CBI) a développé un procédé pour les plans de gestion de conservation (CMP¹) à travers son Comité Scientifique et son Comité de Conservation et que le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS a résumé l'approche de la CBI dans le contexte de l'ACCOBAMS,

Tenant compte des documents ACCOBAMS-SC10/2015/Doc16 & Doc18, Projet de termes de référence pour un plan de gestion de conservation ACCOBAMS pour les rorquals communs en mer Méditerranée, servant de guide pour le développement de CMP au sein de la zone de l'ACCOBAMS,

Notant la Résolution 8.4 de l'ASCOBANS sur la Conservation des Dauphins Communs, qui requiert l'élaboration d'un plan de conservation complet pour le dauphin commun dans l'est de l'Atlantique Nord et qui invite l'ACCOBAMS à participer au processus de rédaction,

Prenant note de l'atelier qui s'est déroulé en avril 2016 à Ischia (Italie) sur le réseau de conservation et de recherche sur les dauphins communs en mer Méditerranée sous le patronage de l'ACCOBAMS, de la CMS, de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et d'autres,

1. *Prend note* du modèle de CMP, annexé à la Résolution, pour de nouveaux plans de de gestion conservation dans la zone de l'ACCOBAMS ;

¹ CMP : acronyme anglais = Conservation Management Plan

2. *Encourage* les Parties à travailler sur des CMP dont les principales composantes devraient inclure:
 - le soutien des autorités nationales,
 - la participation des tous les acteurs clés à un stade précoce du développement,
 - la reconnaissance que les plans de gestion et de conservation complètent les mesures existantes sans les remplacer,
 - une vue d'ensemble de l'état actuel des espèces,
 - des objectifs clairs et réalisables
 - des actions d'atténuation concrètes et prioritaires,
 - une surveillance et des rapports réguliers,
 - des structures de gouvernance claires pour coordonner l'engagement de tous les acteurs clés;
3. *Etablit* un Groupe de correspondance ACCOBAMS CMP, dont le mandat sera proposé par le Comité Scientifique et soumis au Bureau, et pourrait également inclure des représentants de la CBI et de l'Accord Pelagos, afin de développer un projet de CMP pour les rorquals communs, en suivant le modèle de CMP et en tenant compte de toutes les parties prenantes pertinentes à travers un atelier de travail ;
4. *Demande* au Groupe de correspondance ACCOBAMS CMP de soumettre un projet de CMP pour les rorquals communs à la Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS pour examen ;
5. *Demande* au Comité Scientifique et encourage les Etats riverains à participer au processus de rédaction d'un plan global de conservation du dauphin commun dans l'est de l'Atlantique Nord mis au point par l'ASCOBANS;
6. *Demande* au Comité Scientifique de réexaminer les conclusions de l'atelier «Conservation et réseau de recherche sur les dauphins communs en mer Méditerranée» et d'identifier les activités de suivi, le cas échéant ;
7. *Demande* aux Parties de soutenir les travaux dans des domaines d'importance particulière, structure des populations et collisions avec les navires par rapport aux rorquals communs, qui peuvent fournir d'importantes informations pour le développement et la mise en œuvre ultérieure d'un CMP ;
8. *Demande* au Comité Scientifique de l'ACCOBAMS de compléter le Plan de Conservation pour le grand dauphin ;
9. *Recommande* l'examen et la révision éventuelle des plans existants pour les espèces au sein de l'ACCOBAMS aux vues du modèle de CMP.

ANNEXE

MODELE POUR UN PLAN DE GESTION DE CONSERVATION

RESUME

Fournir une vue d'ensemble du plan. Cette section doit inclure :

- La raison pour laquelle un CMP est nécessaire: la présentation pour un CMP – incluant une brève description de la population ciblée, son habitat, et les menaces qui impactent la population.
- Un objectif général du CMP qui servira d'énoncé de mission pour le plan.
- Une vue d'ensemble de la structure du CMP et ce qui est détaillé dans chaque section.
- Un Tableau Résumant les Actions Hautement Prioritaires pourrait être également inclus. Les actions hautement prioritaires se classent généralement parmi les catégories suivantes :
 - Coordination (COOR) ;
 - Sensibilisation du public et accroissement des compétences (PACB) ;
 - Recherche nécessaire pour fournir des conseils adéquats de gestion ou pour compléter les manques de données (RES) ;
 - Surveillance (MON) ; et
 - Mesures d'atténuation (MIT).

1. INTRODUCTION

Cette section doit brièvement répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi a-t-on besoin d'une gestion active de la population identifiée, menace ou habitat critique ?
- Pourquoi un CMP est l'outil de gestion le plus approprié pour atteindre les objectifs de conservation décrits ?

Cette section doit inclure :

- Le portée, le contexte et cadre politique du CMP.
- Une carte détaillée de la distribution de la population / de l'habitat critique
 - Si un CMP est conçu par rapport à une menace particulière la carte doit inclure un schéma de la zone où la menace est rencontrée par la population de cétacés identifiée.
 - Si un CMP est conçu par rapport à un habitat critique, la carte doit inclure l'étendu de l'habitat critique.

Cette section doit également référencer toutes les actions de conservation et de gestion en cours ou précédemment entreprises en rapport avec le projet de CMP y compris les plans de conservation, la législation ainsi que toute bibliographie ou documentation pertinente.

1.1 Objectifs généraux du CMP

Afin de maximiser les chances de succès d'un plan et de s'assurer que les changements requis sont identifiés rapidement ; les objectifs mesurables à court, moyen et long terme doivent être identifiés. Ainsi, le suivi de la population ciblée, des activités humaines qui l'affectent, des mesures d'atténuation et de l'efficacité de celles-ci est essentiel.

Les objectifs d'un CMP ne seront pas uniquement basés sur la conservation de la population mais également sur les intérêts de tous les acteurs clés.

Insérer les objectifs généraux à court, moyen et long terme du CMP.

2. CADRE JURIDIQUE

Insérer une liste des conventions et des accords internationaux pertinents et une liste des arrangements concernant la gestion et la législation auxquels le plan pourrait être lié. Les informations explicatives peuvent être contenues dans les Annexes.

[Veuillez noter s'il vous plaît que ce qui suit sont des exemples seulement]

2.1 Conventions et Accords Internationaux

2.2 Législation Nationale et Arrangements de Gestion

2.2.1 Participation de l'Etat A de l'aire de répartition

Législation nationale par rapport à la population de X baleines

2.2.2 Participation de l'Etat B de l'aire de répartition

Législation nationale par rapport à la population de X baleines

2.2.3 Participation de l'Etat C de l'aire de répartition

Législation nationale par rapport à la population de X baleines

2.2.4 Participation de l'Etat A de l'aire de répartition

Zone avec X Plan de Gestion des Pêches

2.2.5 Participation de l'Etat B de l'aire de répartition

Aire Marine Protégée X Plan Opérationnel de Gestion

3. GOUVERNANCE

3.1 Coordination d'un CMP

Etant donné qu'un CMP peut couvrir une vaste zone géographique et impliquer plusieurs juridictions, il est important d'établir une structure de gestion appropriée pour le CMP qui identifie les principaux acteurs clés, leurs rôles et responsabilités et l'interaction entre eux au cours des étapes du développement, de mise en œuvre et de révision du plan.

Insérez un aperçu du cadre de gouvernance en vertu duquel le CMP serait mené, à partir de la phase de développement jusqu'aux étapes de mise en œuvre et de révision.

3.2 Chronologie d'un CMP

Identifier les différentes étapes d'un CMP avec des tâches et une chronologie pour chaque tâche en indiquant quelles Parties peuvent être impliquées dans les tâches identifiées.

4. CONTEXTE SCIENTIFIQUE

4.1 Biologie, Statut and Paramètres Environnementaux

Insérer des informations générales concises sur la (ou les) population(s) désignée (s), y compris:

- la structure de la population;
- l'abondance et les tendances démographiques;
- la distribution, la migration et les mouvements; et
- la biologie de base (alimentation, reproduction et survie).

Identifier les lacunes dans les connaissances qui existent dans les données actuelles.

4.2 Habitats critiques

Si des habitats identifiés sont jugés comme critiques pour la reprise et / ou la protection d'une population de cétacés cible, l'étendue de ces habitats et les fins auxquelles ils sont utilisés devrait être décrites ici.

4.3 Attributs de la Population à Surveiller

Le succès ou l'échec de tout CMP dépend de l'amélioration de l'état de conservation de la (ou des) population (s) cible(s) - ce qui ne peut être confirmé que par la surveillance. En fonction des objectifs du CMP et de la nature des menaces auxquelles la population est confrontée, une variété d'attributs de la population peut être considérée pour le suivi au fil du temps, pour déterminer le succès du plan d'ensemble et / ou des actions individuelles et modifier le CMP, le cas échéant.

Cette section doit inclure une description des attributs de la population qui sera surveillé (par exemple: l'abondance (relative et / ou absolue), les taux de reproduction, la survie, la santé, le statut des proies, l'aire de répartition) et une évaluation de la faisabilité de détection des tendances avec les méthodes actuelles, étant donné que des changements se produisent (par exemple : en utilisant des analyses de puissance).

5. MENACES, MESURES D'ATTENUATION ET SUIVI

5.1 Identification des Menaces

Cette section doit fournir un résumé des menaces connues ou suspectées (directes et indirectes) pour la population désigné de cétacés / pour l'habitat critique. Cela devrait être résumé sous forme de tableau (tel que celui présenté ci-dessous) mais devrait également inclure une discussion de chaque menace expliquant les raisons présentées dans le résumé. Là où cela est nécessaire, il faut se référer à des actions incluses dans le CMP.

Note: les cinq premières colonnes du tableau formeront une partie du processus de nomination de la population ciblée.

Tableau : Résumé des menaces connues ou suspectées de la population ciblée

Menace connue/suspectée	Cause ou activité liée	Preuve	Impact Possible	Action Prioritaire	Actions Pertinentes	Partie Responsable
Menaces Directement Létales						
<i>Par ex. Captures accidentelles dans des filets maillants</i>	<i>Pêche avec des filets maillants</i>	<i>Forte</i>	<i>Mortalité +/- ou blessure sérieuse</i>	<i>Haute</i>	<i>RES-01</i>	<i>Etats de l'aire de répartition participant</i>
<i>Par ex. Captures accidentelles dans d'autres types de matériel de pêche</i>						
Menaces sub-létales						
<i>Par ex. bruit, pollution, etc.</i>						

5.2 Mesures d'atténuation et Suivi

Cette section devrait inclure des mesures d'atténuation identifiées pour traiter les principales menaces et comment les mesures d'atténuation seront surveillées. Par exemple:

5.2.1 Capture accidentelle dans les filets maillants

Entreprendre les mesures suivantes d'atténuation (MIT-01, 02, 03) et les mesures de surveillance suivantes (MON-01, 02) pour faciliter la conservation de l'espèce A dans la zone désignée XYZ. Entreprendre les mesures de sensibilisation du public suivantes PACB-01, 02 pour promouvoir la conservation de l'espèce A dans la zone désignée XYZ.

5.2.2 Captures accidentelles dans d'autres types de matériel de pêche

6. ACTIONS

Celles-ci forment l'élément clé de tout CMP. Bien qu'il puisse y avoir un chevauchement, ceux-ci peuvent généralement être incorporés dans les catégories suivantes:

- coordination (COORD);
- sensibilisation du public et renforcement des capacités (PACB);
- recherche nécessaire pour fournir des conseils adéquats de gestion ou de combler les lacunes de connaissances (RES);
- surveillance (MON); et
- mesures d'atténuation (MIT).

Il est important que les actions soient réalistes et efficaces. Elles doivent être bien spécifiées (généralement 1-2 pages pour chaque action) et comprennent généralement les informations suivantes, si nécessaire :

- (1) une description (y compris objectif concis, les menaces pertinentes et à qui elles s'appliquent, la justification, les données cibles ou l'activité, la méthode, le calendrier de mise en œuvre);
- (2) les acteurs (responsables de la mise en œuvre et les acteurs clés pertinents);
- (3) une évaluation (acteurs responsables);
- (4) la priorité (importance au plan et la faisabilité);
- (5) les coûts (le cas échéant).

7. RESUME ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Insérer un tableau récapitulatif de toutes les actions ici, se référant aux 1-2 pages détaillées des résumés (voir ci-dessus). De plus, inclure ici une stratégie de mise en œuvre ou désigner un responsable pour l'élaboration et la mise en application d'une stratégie de mise en œuvre avec un cadre de gestion.

Décrivez comment les actions répondront aux objectifs à court, moyen ou long terme du plan.

7.1 Engagement des acteurs clés, Sensibilisation du public et Education

Insérer ici une stratégie et des informations sur l'engagement des acteurs clés, la sensibilisation du public et des activités d'éducation qui seront entreprises au cours de la phase de mise en œuvre du CMP (par exemple par le biais des sites Web, réunions, etc.).

7.2 Processus de Rapport

Un CMP devrait être considéré comme un document vivant et lorsque la phase de mise en œuvre commence, un processus de rapport et d'examen est essentiel pour déterminer dans quelle mesure le CMP atteint ses objectifs généraux ainsi que les délais de mise en œuvre et les étapes.

Insérer un processus pour rendre compte des progrès du CMP à la CBI (incluant un calendrier).

8. BIBLIOGRAPHIE

Etant donné qu'un CMP devrait être basé sur les meilleures connaissances scientifiques et guidé par les principes et les pratiques de gestion adaptés, il est important pour un CMP d'identifier toutes les œuvres publiées pertinentes pour la mise en œuvre efficace du plan.

Insérez ici la bibliographie.

9. ANNEXES

Insérer les informations générales et contextuelles supplémentaires dans les annexes. Par exemple, la nomination originale du CMP pourrait être fournie ici.